



Spécial constitution européenne

Les 12 pages du dossier du Journal de la Fédération de Loire Atlantique du Parti Communiste Français sont consacrées au projet Giscard.

Les acteurs de la vie politique, sociale, économique de notre département donnent les raisons qui les amènent à se prononcer contre le projet, le 29 mai prochain

Les Nouvelles de Loire Atlantique

Bimensuel édité par la fédération de Loire Atlantique du Parti Communiste Français

Numéro 783

31 mars 2005

prix : 1 €

■ VOYAGE DANS LE PROJET DE GISCARD

Approfondissons quelques articles du projet de Giscard

P 3

■ LES ELUS EN FAVEUR DU NON

Avec François AUTAIN et Jean-Louis LE CORRE les élus du département s'affirment pour le NON.

P 8



■ NOTRE INDUSTRIE ET LA CONSTITUTION

L'Europe Giscardienne et notre industrie. Rencontre avec les salariés de la construction navale et de l'aéronautique à Saint-Nazaire.

■ QU'EN PENSENT-ILS ?

Syndicalistes, élus, agriculteurs, filles de chez Chantelle..., ils et elles nous font part des raisons pour lesquelles ils et elles se prononcent pour le NON

www.pcf-44.com

Nous avons
mille et une
raisons
de dire **NON**
Le 29 mai



Pour une autre Europe...

ILS ONT DIT

«Nous allons bien entendu, appeler à voter OUI. La constitution est un progrès pour une économie plus flexible, plus productive et pour un état allégé. Elle bénéficiera aux entreprises».

Ernest Antoine Seillière
Président du MEDEF

«Dans la constitution, on trouve dans la partie III les détails des politiques communes avec l'obligation de ne les changer qu'à l'unanimité après ratification des parlements nationaux. A vingt cinq, c'est l'assurance qu'on ne changera pratiquement plus rien».

Michel Barnier
Ministre des Affaires étrangères

«A propos des délocalisations, la règle de l'unanimité en matière de révision de la constitution est un obstacle à la construction de l'Europe sociale».

Laurent Fabius
Parti Socialiste



«La nature du texte tend à graver dans le marbre la nature économique libérale et restrictive, et à constitutionnaliser la politique de privatisation et de déréglementation».

Comité confédéral de FO

«Le texte constitutionnaliserait une Europe libérale, tant en son sein que dans ses rapports avec le reste du monde et une Europe de l'OTAN. On est très loin de «l'autre Europe que nous réclamons».

ATTAC

«Si nous sommes contre ce projet, ce n'est pas parce qu'il ne construit pas l'Europe que nous voulons, mais parce qu'il construit l'Europe que nous ne voulons pas».

ATTAC

Point de vue

par **Michel RICA** secrétaire départemental du PCF



A quelques semaines du référendum sur la Constitution Giscard, rien n'est joué, et beaucoup d'espoirs sont permis.

Dans ce débat, il n'est pas inutile de rappeler que les communistes sont pour l'Europe, une Europe qui porte les besoins des peuples qui la composent, une Europe démocratique, sociale, solidaire, une Europe des services publics, de

cette constitution européenne porte en fait un véritable projet de société. Un projet de société capitaliste avec toujours moins d'intervention publique, une société technocratique, bureaucratique, concurrentielle et donc par faitement inégalitaire.

Comment en serait-il autrement puisque ce texte prétend rendre intangible, immuable la domination libérale. Il structure, il sécurise cette soi-disant liberté du marché (concurrence libre et non faussée). Il pérennise la déréglementation des services publics au nom du pacte de stabilité, puisque cette constitution ne tolérera les

services publics qu'à titre dérogatoire.

Et que dire de la banque centrale européenne qui sera exclusivement au service des marchés financiers sans absolument aucun contrôle des Etats et

Une autre Europe est possible

développement et d'épanouissement des femmes et des hommes d'Europe.

Mesurons bien aussi qu'il y a une attente, en particulier chez les jeunes pour que l'Europe joue un rôle, et

réponde aux problèmes auxquels nos sociétés sont confrontées. Mais pourquoi faire : quel projet ? Quelle construction européenne ? Quelle politique ?

Pour celles et ceux qui ont lu le texte et qui le défendent, qui sont invités sur les plateaux de télévisions, sur les radios, qui écrivent dans la presse, aucun d'eux n'ignorent que cette constitution est libérale.

N'en déplaise à ceux qui essaient de justifier le OUI,

du Parlement européen. La constitution européenne qui va être soumise au vote le 29 mai prochain, porte le choix d'une Europe politique au service exclusif d'une puissance économique et concurrentielle.

Cette Europe-là n'est pas le nôtre, ce n'est pas l'Europe des peuples, des salariés, des nations, des pacifistes. C'est pour cela que nous dirons NON, le 29 mai prochain.

Et si le NON l'emporte, que se passe-t'il ?

Les différentes enquêtes d'opinion montrent aujourd'hui qu'une victoire du NON est possible en France, le 29 mai prochain. A droite comme au Parti Socialiste, cette éventualité est un véritable scénario catastrophe. Nous reviendrons plusieurs décennies en arrière, l'Europe serait finie...

Qu'en est-il exactement ? Nous avons rencontré Yannick CHENEAU pour tenter de mieux appréhender cette question et les conséquences d'une victoire du non au référendum du 29 mai prochain.

NLA : Dans un premier temps, peux-tu nous dire si la constitution Giscard est révisable et quelle est sa durée d'application ?

Yannick CHENEAU : Tout d'abord, il faut rappeler que si la constitution est approuvée par l'ensemble des pays, car il faut l'unanimité, toutes les institutions natio-

nales, politiques, économiques et judiciaires seront subordonnées aux juridictions européennes. Le projet ne se contente pas de dicter des principes de vie commune, il va plus loin en cadrant avec précision les politiques budgétaires, monétaires, commerciales mais aussi sociales et d'emploi. Cette constitution est conçue de telle façon qu'une fois adoptée, il sera extrêmement difficile - pour ne pas dire impossible - de la modifier.

En effet, il faudra l'unanimité des Etats membres pour valider toute révision. A chaque étape du processus de révision, il faudra obtenir la ratification de l'ensemble des Etats membres soit 25 aujourd'hui et 27 bientôt. Bref, le risque de prendre quelques années, avec à tout moment, la possibilité qu'un seul pays bloque la procédure de révision.

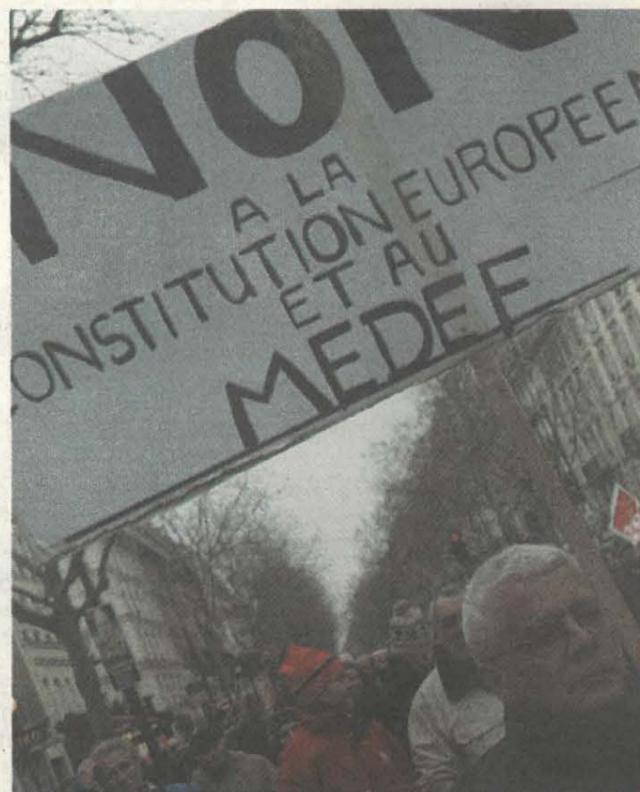
Certes, une procédure simplifiée est prévue dans le texte, mais elle reste soumise elle aussi à un accord unanime des Etats membres. Ajoutons enfin à cela que le texte, s'il est ratifié par chaque pays, entrera en vigueur le 1er novembre 2009 et cela pour une durée illimitée. C'est dire à quoi nous nous engageons en votant le 29 mai pour sa ratification.

NLA : Qu'advient-il si le texte est rejeté par les Français le 29 mai ?

Yannick CHENEAU : Si un seul pays, la France ou un autre, rejette le texte, il n'y aura ni chaos ni statu quo comme le prétendent les tenants et défenseurs du OUI, mais seulement une chance et une occasion historique de faire émerger un nouveau modèle social européen original.

En cas de rejet, juridiquement, le projet de constitution Giscard sera caduque, les traités euro-

péens actuels notamment Maastricht, Nice ou Barcelone resteront en vigueur même s'ils ne nous conviennent pas. Une victoire du NON le 29 mai serait donc un énorme événement politique et, en fait une occasion historique pour l'Europe de cesser la fuite en avant dans le libéralisme et permettrait de se ressaisir pour construire un nouveau modèle européen qui puisse contribuer à forger une nouvelle société plus sociale, de coopération et de développement.



... Voyage dans le texte du projet de constitution.

Le projet giscardien de constitution européenne prétend éterniser la domination du marché sur l'avenir et la vie de chacun. Il sécurise les "libertés du marché". Il confirme le monopole du pouvoir de la Banque centrale européenne sur la monnaie et le crédit au service des capitaux financiers ? Il approfondit la déréglementation des services publics et les pressions à la privatisation. Il organise une fuite en avant dans le fédéralisme.

Le primat de la concurrence et des «libertés» du marché

Tout le texte est bâti sur la primauté donnée à une «concurrence libre non faussée» (art.I-3-2). Les quatre libertés du marché (libre circulation des personnes, des biens et des services, des capitaux, art.I-4-1, III-42-2, III-46-3) structureraient un type d'organisation sociale de l'Union européenne. Dans la pratique, si le projet est adopté, on ne manquerait pas d'opposer, en France, les règles ainsi sacrées de la «libre concurrence» et de la «libre entreprise» (art.II-16) au «droit {de chacun} d'obtenir un emploi» (alinéa 5 du préambule de la Constitution de 1946 repris dans celle de 1958) et au «droit pour tout travailleur de participer (...) à la gestion des entreprises» (alinéa 8 du préambule de 1946).

Les libertés du marché ainsi sacrées enfermeraient les salariés et leur familles dans un état de concu-

rence exacerbé et permanent, notamment sur le marché du travail où l'objectif de «plein emploi» garantirait en pratique le pouvoir pour les employeurs de rejeter et de maintenir dans le chômage des millions de travailleurs jusqu'à les forcer à accepter n'importe quelle activité.

On mesure alors combien serait insignifiante la «protection en cas de licenciement injustifié» (art.II-30 et II-33-2) invoquée par les dirigeants socialistes pour justifier sur cette question leur ralliement au projet giscardien.



Services publics face au piège des «services d'intérêt général»

Un autre pilier du projet met en avant l'idée de «services d'intérêt général» et «de services d'intérêt économique général» au détriment de services publics adossés à des entreprises publiques visant d'autres buts que la rentabilité financière.

Pourtant, il serait impératif d'affirmer le besoin d'un grand progrès de droits inaliénables dans l'usage de biens communs à l'ensemble de l'Humanité (énergie, eau, communication, culture, crédit, etc.). L'Union s'y refuse, s'inscrivant au contraire dans les préceptes libéraux de l'Organisation Mondiale du Commerce (art.III-193, III-216 et III-217-4). Le projet de constitution, s'appuyant sur le marché donne ainsi une ampleur beaucoup plus importante aux déréglementations et privatisations à l'exemple de l'EDF aujourd'hui en France.

L'article III-136 prévoit que des missions dites «d'intérêt général» peuvent



être assumées par des entreprises privées ou privatisées avec un cahier des charges de «servitudes» assorti d'un remboursement public. Mais en réalité, comme on le voit en France dans le domaine de l'eau, le cahier des charges se réduit comme peau de chagrin dès lors qu'il est confronté aux exigences de la rentabilité financière des entreprises privées. En vérité, pour que des missions d'intérêt général, et plus encore de service public, puissent être pleinement assumées, il faut des entreprises visant un autre but que la rentabilité financière. Le bien commun exige donc d'abord de nouveaux critères de gestion d'efficacité sociale.



Conquérir des pouvoirs sur la monnaie et le crédit.

La question des moyens financiers est fondamentale pour crédibiliser une politique d'alternative sociale. Le fait que le mot banque soit cité 178 fois dans le projet donne la dimension politique du texte vers la finance. A contrario, il est possible d'engager tout de suite la construction de nouveaux rapports de force pour donner une autre orientation à la monnaie et au crédit. Il faut pour cela se dégager de la financiarisation de l'économie et porter des efforts vers des politiques d'emploi et de formation contrairement aux fondamentaux du projet constitutionnel.

Au cœur de pouvoir de l'Union : la Banque Centrale Européenne

La Banque Centrale Européenne (BCE) constitue un des piliers du projet qui la confirme comme le pivot du système de pouvoir dans l'Union. La longue litanie d'articles sur la BCE (art.I-29 ; I-34 ; III-73 ; III-77 et suivants) sur les «déficits excessifs» (art.III-76), que prétend combattre le Pacte de stabilité, vise à accroître la part des prélèvements financiers sur les richesses produites au détriment de la part des salaires et des prélèvements sociaux. Dans ces conditions, quelle crédibilité aurait un plan social d'une gauche revenue au pouvoir après avoir approuvé une telle vision de l'organisation et de l'utilisation des moyens financiers ? D'ailleurs, comme en préfiguration de ces nouvelles pratiques impliquées par le projet constitutionnel, les dirigeants ouest-européens rivalisent pour présenter à la Commission européenne, des plans d'austérité les plus ambitieux.

Besoin de plus de démocratie et d'intervention citoyenne.

L'ensemble du projet est bâti autour d'une institution hyper-fédéraliste : la Banque Centrale Européenne qui échappe à tout contrôle des parlements et des gouvernements pour ne se préoccuper que d'une seule mission : la «stabilité des prix», en réalité la défense des taux de profits.

Le projet proposé marque un nouveau pas vers le fédéralisme et le présidentielisme. Ses défenseurs mettent en avant l'accroissement des

pouvoirs du Parlement européen en partage avec la Commission, mais sans, à aucun moment, empiéter sur les prérogatives de la BCE et les contraintes que font peser ses injonctions sur les politiques budgétaires et structurelles. Le type d'unification imposée par la monnaie unique, avec la négation de la diversité des besoins nationaux freine

considérablement toutes libertés d'initiatives nationales. En réalité, le projet, par quelque bout qu'on le prenne, est conçu pour déposséder les citoyens, les salariés, les élus de terrain, de droits d'intervention effectifs sur la conduite des

institutions pour les réorienter. Si la Constitution était applicable, nous arriverions très vite à une crise aiguë de la démocratie représentative.



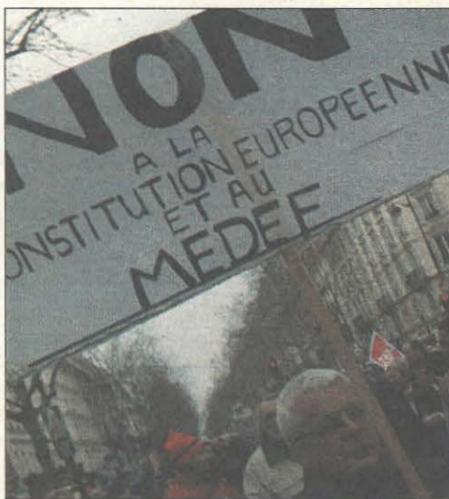
Parlons social...

Directive BOLKESTEIN : danger majeur

Drôle de partition que celle jouée par le chef d'orchestre allemand Volker HARTUNG le 22 février devant les policiers du commissariat de Strasbourg, juste après avoir dirigé dans la soirée le Boléro de Ravel suivi de Carmen. Il venait de se faire épingler pour l'emploi au «noir» de 62 musiciens originaires d'Europe de l'Est payés 30 euros par jour en liquide. Placé en garde à vue 48 heures et mis en examen pour travail illégal, son système de défense vaut son pesant de cacahuètes : selon lui, ses musiciens n'avaient pas de contrats de travail mais, dit-il, des «contrats de prestations de services».

Le principe du pays d'origine, une arme de destruction massive contre l'emploi et les salaires

Le tort de Volker HARTUNG est d'être en avance sur les paroles de la directive BOLKESTEIN relative aux services et sur la Constitution européenne. Parce que dans quelques mois, si par malheur la Constitution et cette directive étaient adoptées, il pourrait en toute légalité surexploiter des musiciens dans ces conditions. De même qu'une entreprise du bâtiment polonaise pourrait intervenir sur des chantiers en France au tarif polonais ou qu'une entreprise informatique tchèque pourrait venir proposer ses services avec des techniciens et ingénieurs au tarif tchèque.



Cette directive, au nom de la sacro-sainte concurrence, conduit au dumping social généralisé, à la baisse des salaires et de toutes les conditions d'emploi et de travail, à la loi de la jungle. Elle est approuvée bien évidemment par le MEDEF qui considère que toute loi sociale est une entrave à la liberté d'entreprendre. Avec cette directive, il est servi, plus de lois, plus de conventions collectives, le retour au capitalisme le plus ultralibéral, celui de 19ème siècle.

Depuis que cette directive a été mise sur le devant de la scène, les partisans du OUI la critiquent, le socialiste STRAUSS KHAN en demande le retrait, CHIRAC la remise à plat, ils prétendent qu'elle n'a rien à voir avec la Constitution. Or la directive BOLKESTEIN est en fait un décret d'application de la Constitution, elle a été préparée en même temps par les mêmes libéraux. Elle pourrait être imposée demain en France. Dans toutes les instances européennes où

ils siègent, les partisans du OUI ont jusqu'à présent soutenu la directive BOLKESTEIN et son principe du pays d'origine avec ferveur (il suffit de se rendre sur le site du Parlement européen pour en trouver les preuves). La seule raison de leur apparent changement d'avis est la crainte que les Français comprennent mieux les dangers de la Constitution et se prononcent plus nombreux pour le NON

Le pivot de la directive : «le principe du pays d'origine» :

- Ce principe concerne tous les services : construction, commerce, maintenance et réparation, informatique, services à domicile, éducation, santé, nettoyage, gardiennage, publicité, intérim... 70% de l'activité et des emplois.
- Ce principe autoriserait n'importe quelle entreprise européenne à travailler en France aux conditions commerciales, techniques et sociales de son pays. Il serait alors possible, dans toutes les activités de services, d'exploiter des ouvriers, employés, techniciens, ingénieurs avec des salaires et des droits très inférieurs aux barèmes et règles des conventions collectives.
- Le contrôle serait aussi effectué par les autorités du pays d'origine, les délégués du personnel, l'inspection du travail, les prud'hommes n'auraient aucun droit de regard, aucune déclaration, aucun contrat, aucun bulletin de paye ne serait exigible en France !!
- Du fait de cette absence de contrôle, le SMIC lui-même ne serait pas respecté. Dans les faits et les durées de travail atteindraient des sommets.
- D'autre part, la fausse sous-traitance, qui consiste à habiller des salariés en travailleurs indépendants, ne pourrait pas non plus être contrôlée, ce qui conduirait à la suppression de toute règle.
- Le prestataire pourrait d'ailleurs être une entreprise française délocalisée ou ayant créé une filiale dans un Etat de l'Union européenne, d'où une incitation supplémentaire aux délocalisations.
- Le prestataire lithuanien ou britannique, ou français délocalisé, pourrait tout aussi bien embaucher des chômeurs français aux conditions lithuaniennes ou britanniques.
- Le prestataire pourrait aussi, sans aucune restriction ou autorisation, intervenir avec des travailleurs extracommunautaires.

Serge DOUSSIN Syndicaliste

Le débat relatif au projet de traité constitutionnel se déroule dans un contexte marqué par des luttes de grande ampleur dans de nombreux pays européens. L'euro manifestation du 19 mars, en est l'expression ?

Ces mouvements sociaux concernent les retraites, la sécurité sociale, la protection sociale, l'emploi, les salaires, le temps de travail, l'égalité homme-femme, les conditions d'indemnisation du chômage...

L'enjeu des services publics en Europe, les droits économiques et sociaux des salariés dans les processus de restructurations – délocalisations, l'octroi et le contrôle des fonds publics traversent ces luttes. L'Europe, au même titre que la mondialisation de la production et des échanges, fait désormais partie du quotidien des salariés. Nous avons donc toutes les raisons de nous appro-

prier collectivement ces enjeux.

Avec la mondialisation, l'Europe libérale, les salariés se trouvent confrontés aux mêmes logiques du capital, de baisse du coût du travail, de recherche du moins disant social, environnemental et culturel, mise en œuvre pour engranger des super profits. Les luttes ont permis d'inscrire dans la partie II du traité, les droits fondamentaux individuels et collectifs, contenus dans la charte proclamée au sommet de Nice en décembre 2000.

Dans la partie I, le traité tire sur le plan des institutions. Les conséquences de l'élargissement à 25 pays, renforcent les compétences des parlements européens et natio-

naux...

Mais la partie III institutionnalise les implications du tout marché et réaffirme «la place centrale donnée à la concurrence», qui reste potentiellement dévastatrice pour les droits sociaux et les services publics, pour l'emploi et la cohésion économique de l'ensemble européen.

Le traité s'inscrit sur les plans économique et monétaire, dans la confirmation des choix libéraux des traités antérieurs et particulièrement dans l'orientation imprimée par un pacte de stabilité qui bride la croissance et l'emploi.

Indépendamment du devenir du traité constitutionnel, des dizaines de directives en injonctions sont en discussion ou pourraient être mises en œuvre comme le projet sur les services dans le marché intérieur (directive de Bolkestein) ou celle relative à la révision du temps de travail.

Cette analyse me conduit à inviter les salariés actifs, retraités, privés d'emploi, à rejeter le traité constitutionnel.



Combattre l'Europe libérale Agir pour une Europe sociale

Le saviez-vous ?

Le texte du projet de constitution, issu du travail d'une commission animée par Valéry GISCARD D'ESTAING, est composé de 448 articles.

Dans ces articles, les termes «services publics» et «plein emploi» y figurent une fois. Les mots «retraite» ou «droit au travail» ont encore moins de chance car totalement bannis du langage giscardien.

A contrario, le terme «marché» figure lui 78 fois, la palme revenant au mot «banque» qui est écrit 178 fois au gré des 448 articles.

Tirez vous-même les conclusions des raisons d'une utilisation plus grande de certains mots par rapport à d'autres et vous comprendrez la philosophie qui a animée les rédacteurs du projet...

La navale et l'Europe.

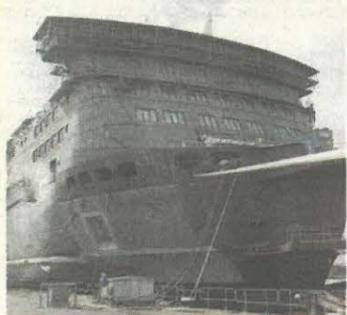
VITE LU VITE DIT

Délocalisation ?

Alors que la demande mondiale de construction de navires progresse, les capacités humaines de notre chantier elles, régressent. L'Organisation Mondiale du Commerce qui est chargé de développer «le libre échange» entre les nations et de veiller à la conformité de ces échanges au regard des règles en vigueur, assiste à une délocalisation progressive de la construction navale vers l'Asie.

Au fil des années, nous assistons à l'abandon de politique constructive et développante au sein de l'entreprise, de l'état, de l'Union européenne. Seule, la perspective de fermeture d'un ou plusieurs chantiers européens est à l'ordre du jour...

Protéger aujourd'hui la construction navale, en



développant une politique déterminée et forte en ce sens est indispensable. Ce n'est pas, comme on le voit aujourd'hui, en regardant la délocalisation au plus offrant, au détriment des emplois, de l'abandon des savoir faire, de l'équilibre économique des régions, que nous maintiendrons notre chantier et les chantiers européens. Est-ce du protectionnisme ? Regardons autour de nous, les Américains pourtant leader de la libre concurrence, ont institué la «JONES ACT» loi qui protège leur construction navale ...

Le marché mondial.

52% des commandes mondiales sont européennes.
11% vont à l'Europe
12% au Japon
59% à la Corée.

Longue histoire que résume ce titre.

Berceau des conquêtes mondiales, «la maîtrise des océans», la construction navale est tout à la fois l'outil de l'exploitation et de l'ouverture des hommes sur le monde, de la conquête des océans et de son utilisation à des fins de profitabilité.

Nous sommes d'ardents défenseurs de la construction navale :

- Ouverture sur le monde
- Activités commerciales mutuellement avantageuses
- Echanges sociaux et culturels sur la planète

Et nous ne sommes pas seuls :
Oui, les communistes ont la navale au cœur, ils l'ont aux tripes et ce n'est rien de le dire. Quelle autre formation politique n'a eu de cesse de défendre cette industrie, de revendiquer sa place sur Saint-Nazaire, sur la région, en France ?



Oui, la CGT a organisé luttes, manifestations, colloques, débats pour alerter, informer, rassembler, défendre cette industrie «capitale de la construction navale».

Nous sommes fiers d'avoir participé à ces nombreux combats.

Nouvel horizon européen : il appartient à tous

Si la question de l'Europe fait aujourd'hui l'actualité, les salariés de la construction navale, de cette industrie, l'ont vécu négativement depuis quelques décennies. Avec d'autres secteurs d'activités, sidérurgie, agriculture, textile, chaussure, etc. ceux qui nous dirigent n'ont eu de cesse de nous dire que nous étions trop chers, pas assez compétitifs et bien d'autres qualificatifs encore.

Les «meilleurs que nous» ont changé : hier les Suédois et les Japonais, aujourd'hui les Coréens et demain les Chinois. Et après demain ? Il y a encore un peu de place sur la planète pour inventer, à force d'investissements et de transferts de technologie, des concurrents meilleurs que les meilleurs d'aujourd'hui.

Ceci étant dit, quelle Europe demain ? L'Europe des plans DAVIGNON et LANGAGNE de fermeture de chantiers.

L'Europe des directives supprimant les aides à la Navale, donc au développement

L'Europe de la directive BOLKESTEIN autorisant des salariés non Français à venir se faire exploiter aux



Chantiers de l'Atlantique comme cela a fait la une de l'actualité nationale en 2003. M. BOISSIER, tout à la fois PDG des Chantiers de l'Atlantique, président des patrons de la construction navale européenne, défendant ce principe, affirme que la construction navale européenne est en surcapacité, que des Chantiers vont fermer en Europe. Les Astilleros en Espagne vivent cette situation en ce moment, pourquoi pas Saint-Nazaire demain ?

Ou alors l'Europe des peuples, l'Europe de la coopération, l'Europe de l'avenir social, économique et humain.

Des perspectives se font jour :

*La quasi-totalité des syndicats européens commencent à travailler

ensemble

* De nouvelles réflexions sur le communisme en Europe sont en marche

* Et surtout des aspirations nouvelles de lutter ensemble en Europe émergent de cette société qui broie les hommes au nom de la sacro sainte loi du profit.

Après les forums mondiaux de Porto Alegre, différents forums sociaux européens ont vu le jour : péchés de jeunesse certes, mouvements qui cherchent à se construire, sûrement. Ces rencontres sont tout à la fois une contestation du monde que l'on nous prépare et aussi une recherche de construction d'un monde nouveau.

Contribution de :

Pascal ANDRÉ, Joël CADORET, Christian DUVAL, Louis DRONVAL responsable syndicaux aux chantiers de l'atlantique

VOTER NON

C'est dans ces conditions que nous est proposé un référendum sur la constitution européenne. Les arguments ne manquent pas pour prétendre que c'est la seule voie pour la coopération, pour la paix, pour l'amitié entre les peuples. Mais qui d'autres que les ouvriers, les salariés en général, n'ont eu de cesse de lutter pour ces principes là, et ceci depuis des décennies.

Non, l'Europe qui nous est proposée est l'Europe de la finance, l'Europe de la libre circulation des hommes considérés comme une marchandise comme une autre, l'Europe de GISCARD D'ESTAING, l'Europe de BALLADUR, de RAFFARIN, des Rois qui règnent

encore sur ce vieux continent qui a souffert de guerres, de famines, d'exodes à cause de ces mêmes politiques que l'on tente de nous présenter comme bonnes pour notre avenir.

Non ce n'est pas de cette Europe là que nous voulons, mais le choix qui est proposé est pour ou contre cette constitution Européenne.

Nous ne pouvons que répondre NON au référendum qui nous est soumis et nous en appelons à faire de même.

Cela ne modifie en rien les convictions des uns et des autres et ne préfigure en rien des luttes que nous devrions mener ensemble demain.

L'abandon des services publics...

Didier HUDE Secrétaire FSU de Loire Atlantique

Le principe d'or du traité est «d'offrir aux citoyens un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée». Instauré dans le titre I en tant «qu'objectif de l'Union», c'est le fil rouge rappelé dans plusieurs parties du traité y compris dans la charte des droits fondamentaux qui traite de la protection sociale.

Ce projet de traité dit constitutionnel ne parle plus de services publics. Il subordonne les entreprises publiques et les services publics aux règles de la compétitivité en leur substituant des Services d'Intérêt Economique Général (SIEG). Nous sommes très clairement face à une volonté politique européenne d'appliquer l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) négocié dans le cadre de l'OMC. Dès la signature de l'Acte Unique Européen en 1987, les services publics ont été la cible des appétits financiers. Progressivement, les télécommunications, puis les transports, l'énergie, la Poste ont connu sur le terrain de la commercialisation l'ouverture à la concurrence. Cette libéralisation était censée bénéficier à l'usager devenu client. En réalité, elle s'est avérée plus onéreuse (SNCF), a réduit l'accès aux services (la Poste) et a parfois sacrifié les garanties de sécurité au nom du profit (transport ferroviaire anglais). Les salariés de ces services dits en réseau ont parallèlement subi des réductions d'effectifs et des déréglancements de leurs conditions de travail.

«Mondialisation libérale et sacrifice des services publics»

L'éducation nationale n'échappe pas au moule européen. Le projet de loi FILLON sur l'Ecole est directement inspiré de la stratégie de Lisbonne de l'Union européenne. La notion de «socle commun de connaissances et de compétences» rejoint directement celle du «bagage de compétences clés» de l'Union européenne. Le terme même d'éducation est dépassé. On parle désormais «d'économie de la connaissance compétitive» chez les branchés de l'éducation libérale. Quatre articles du projet de constitution européenne en parlent. Ils recommandent des «échanges de bonne pratique» entre Etats, de flexibilité, de mobilité, d'employabilité...



Contrairement à ce que disent des femmes et hommes de gauche qui n'ont rien compris au 21 avril 2002, «la constitution européenne ne sauvera pas les services publics en leur donnant une base légale». Elle organise leur commercialisation. Les valeurs de gauche font traditionnellement appel à la raison et à l'intelligence. Un «NON de Gauche» est non seulement de nature à éviter de nouvelles régressions sociales en Europe mais aussi à ouvrir de nouvelles perspectives politiques dans notre pays et à l'échelle européenne. Qu'on le regrette ou pas, le référendum à venir, cristallise des colères, des rejets mais aussi des espoirs pour des alternatives qui ne sont pas des alternances libérales de gauche dans lesquelles se tapissent les 21 avril.

Didier HUDE – secrétaire FSU Loire-Atlantique

Au nom de la libre concurrence !

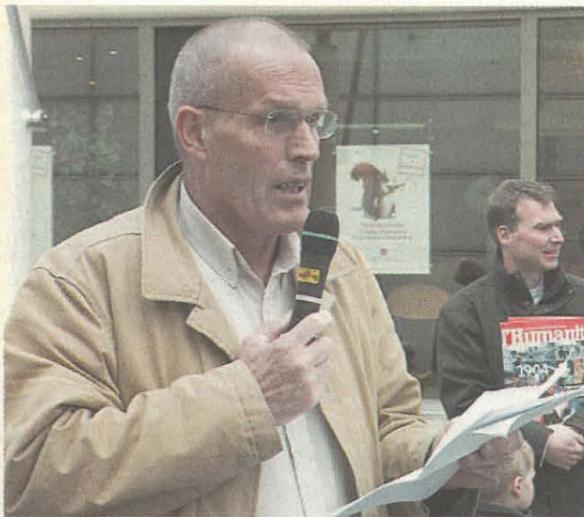
En France, la suppression de 6 000 bureaux de poste, la réduction draconienne des services publics dans des départements ruraux illustrent les inégalités de traite-

ment à venir et préfigurent les conséquences d'une telle politique. De plus, pour garantir le caractère libéral de cette constitution, l'article 1-5-2 précise : «Les Etats membres s'abstiennent de toute mesure susceptible de mettre en péril la réalisation des objectifs de l'Union». En clair, le principe de concurrence libre et non faussée serait bafoué si un Etat pre-

nait l'initiative de subventionner une entreprise publique en difficulté. Si un Etat promulguait une loi qui attente au principe de libre concurrence, l'article 1-6 de la constitution permettrait de déclarer cette mesure nulle et non avenue et de l'invalider car «la constitution et le droit adoptés par les institutions de l'Union prennent sur le droit des Etats membres».

Tout privatiser ?

L'article III-148 demande de privatiser l'ensemble des services puisqu'il édicte que «les états membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire en vertu de la loi cadre européenne». Placés ainsi dans un système de concurrence exacerbé, et géré selon les critères de la rentabilité financière, cela conduira à supprimer les systèmes de péréquations qui permettent de maintenir les services publics sur l'ensemble du territoire.



Christian SAULNIER ancien administrateur salarié de EADS Adjoint au maire de Saint-Nazaire

406 millions d'euros pour les actionnaires : + 25 % par rapport à 2003.

(Les dividendes de 2002 s'élèvent à 244,3 millions d'euros contre 324,4 en 2003)

Voilà un actionariat grassement rétribué. Les profits s'envolent, les salariés invités à la poursuite du régime sec !

Il s'agit bien en effet d'un détournement massif du fruit du travail salarié.

L'année 2004 marque bien une accentuation de la domination financière des grands groupes français

tirés par le grand pétrolier TOTAL qui pour sa part a affiché un profit net de 5 milliards d'euros, qu'il redistribuera pour moitié à ses actionnaires.

Les exigences de l'actionariat seront de toute façon toujours plus élevées, les rendements financiers ne connaissent pas de limite et connaissent leur développement sur le travail salarié. Si la spéculation offre des perspectives importantes, c'est l'industrie, le travail salarié qui le premier permet la création de richesses.

Les 406 millions d'euros distribués aujourd'hui aux actionnaires vont-ils servir au développement de l'emploi, à l'amélioration des conditions de travail, au progrès social en général ?

Faut-il maintenir le salaire en dessous des besoins pour satisfaire aux conditions d'existence, de logement, en terme d'éducation de loisirs, etc. ?

Faut-il présenter l'allongement du temps de travail comme seul remède à la compétitivité ?

Faut-il repousser le droit du départ en retraite au-delà des limites admises par l'organisme ?

Faut-il réduire l'accès aux soins, supprimés des jours fériés pour accroître la solidarité ?

Une autre politique industrielle pour satisfaire aux besoins du travail est aujourd'hui possible. Elle doit naturellement tourner le dos aux seuls intérêts financiers.

Aujourd'hui EADS affiche ses résultats en rapport avec ses «ambitieux objectifs financiers». Le résultat net avec une évolution de 60 % connaît la plus forte hausse avec 1,03 milliards d'euros. 40 % de ce résultat ira directement aux actionnaires pour leurs besoins immédiats, le reste garantira le pouvoir

d'achat de l'action qui permet de garantir le placement des détenteurs.

Les dividendes aujourd'hui proposés sont présentés comme «une volonté de partager avec les investisseurs d'EADS les fruits de notre succès».

Chaque salarié aura contribué à hauteur de 9090 euros au résultat net.

Cela peut laisser rêveur, c'est cependant cette somme qui sera confisquée au travail et «partagée avec les investisseurs».

Demain, l'Europe offrira un espace encore renforcé pour la libre circulation des capitaux levant ainsi les derniers obstacles au libéralisme qui prétend avec le projet de constitution européenne à une concurrence libre et non faussée avec la consécration de la suprématie du marché financier sur la vie et l'avenir des Européens.

En décembre 2004, l'action EADS a perdu 14 % sur des prévisions 2005 jugées trop conservatrices. Les prises de bénéfices structurellement installées en fin d'année sont aussi une des raisons de cette baisse. La politique salariale affichée en 2005, le caractère spéculatif de l'actionariat redonne à celle-ci une progression de 10 % depuis le début de l'année. La boucle est bouclée

EADS affiche ses résultats financiers avec arrogance et mépris pour les salariés



Europe oui ! mais pour les citoyens.



Par Jacques LOMBARD
Militant altermondialiste
et du mouvement ATTAC

Au nom de quoi !

Au nom de quel principe faudrait-il que les Etats de cette Europe à 25 se voit imposer pour 50 ans, une constitution néo-libérale eu qui sacralise le dogme d'un «marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée» et d'une «société hautement compétitive»? Pourquoi devrions nous remettre en cause la notion même de service public qui permet au nom de la solidarité, un accès égal pour tous à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'eau...?

Au nom de quelle résignation devons-nous accepter que nos transports en commun soient livrés aux mains avides des actionnaires qui louchent sur la SNCF et que toutes les petites gares soient fermées les unes derrière les autres ?

Au nom de quelle valeur le droit aux soins serait réservé au plus fortunés et la sécurité sociale créée après la guerre en 1945 dans notre pays exsangue, à terme, remplacée par les sociétés d'assurance privée?

Au nom de quel progrès, devrions nous abandonner notre protection sociale, les 35h, droit de grève, congés payés... pour être soumis aux effets de la directive Bolkestein qui permettra d'appliquer les droits sociaux des pays les moins protégés ? Le report de son application qui est du à la crainte d'un NON au référendum ne saurait nous faire oublier leurs véritables intentions.

Comment osent-ils nous parler d'Europe sociale en ayant pendant des années, négocié l'AGCS (1) de manière plus libérale que les USA, en catimini au sein de l'OMC (2), pour démanteler ou tenter de le faire : La Poste, EDF, la SNCF et bien d'autres services publics?

Il s'agit de choix fondamentaux, cette constitution avalisera toutes les atteintes contre la protection sociale et instituera la marchandisation de toutes les activités humaines.

Je suis altermondialiste et je ne veux pas cette Europe là, pour moi c'est NON !

(1) Accord Général sur le Commerce des Services

(2) Organisation Mondiale du Commerce

D'abandon en abandon...

Aucune constitution au monde ne traite de l'agriculture, de la pêche ou des transports. Celle qui vous est proposée, va elle dans le détail. Un plus pour le monde agricole ou une réponse aux appétits des multinationales de l'agro-alimentaire ? A vous de juger.

La politique agricole commune est l'une des plus anciennes et principales politiques européennes communes. Elle a subi déjà trois réformes, ces douze dernières années pour être adaptée aux demandes multinationales de l'agro-alimentaire, puis de l'Organisation Mondiale du Commerce.

En effet, la production agricole a été introduite dans les négociations internationales en 1993.

En son début, la politique agricole commune disposait d'outils régulateurs sur lesquels pouvaient s'appuyer les petits et moyens paysans dans leurs actions pour défendre leurs revenus. Il s'agissait de l'unicité des prix. Les prix à la production étaient les mêmes, quel que soit le pays producteur. La préférence communautaire obligeait chaque pays à s'approvisionner de préférence à l'intérieur de l'Union avant d'importer à prix bas de l'extérieur de la communauté européenne.

Avec la Constitution, tout système garantissant des prix



de base rémunérateurs du travail et des investissements agricoles est définitivement abandonné. Pire, dans le cadre de l'élargissement et du concept d'Europe «marché ouvert», les centrales d'achat acquièrent le droit constitutionnel de s'approvisionner au prix le plus bas possible, sur n'importe quel point de la planète.

C'est clair

A propos de la politique agricole commune, la commissaire chargée du budget n'y va pas avec le dos de la cuillère. «La politique agricole commune est désuète et démodée» a-t-elle déclarée. «C'est une honte que la moitié du budget de l'union y soit consacrée» Message reçu cinq sur cinq ...

Une machine de guerre contre la paysannerie

Par LEBOSSE
Jean-Noël
Producteur
de lait en agrobiologie
La Chapelle sur
Erdre

Au prix d'une réduction massive de ses actifs, le monde agricole français a sans cesse dû s'adapter aux différentes politiques de développement et de modernisation de son secteur pour ne plus représenter que 2% de la population active aujourd'hui (près de 30% de la population polonaise vit de l'agriculture)

D'un objectif d'après guerre se résumant au développement de la capacité de l'agriculture à parvenir à l'autonomie alimentaire du pays, nous sommes passés à l'industrialisation de l'agriculture avec l'Europe des 6 puis des 9 ..., largement subventionnée, elle est ainsi orien-

tée vers une politique d'exportation au cours mondial avec des objectifs de stratégies commerciales faisant de l'Europe une puissance agricole remarquable. La désertification des campagnes a explosé, le nombre des exploitations a été divisé par 2, puis par 3 ...

Pendant cela, les prix à la production chutent, les paysans travaillent plus, beaucoup cessent leur activité, l'utilisation de pesticides et d'engrais chi-

précédentes si ce n'est d'en étendre son application aux nouveaux pays membres. On ne peut qu'être inquiet des objectifs déclinés à l'article III-227 du projet de constitution. En considérant que l'agriculture n'est pas suffisamment productive, rationnelle et que l'emploi de sa main d'œuvre doit être optimisée, en occultant la préférence communautaire, le principe de précaution et surtout

Le principe de précaution et le développement d'une agriculture durable sont occultés de la constitution

le développement d'une agriculture «durable» : moins polluante, respectueuse de l'environnement, assurant une production saine et de qualité, avec son rôle d'en-

Le principe de précaution et le développement d'une agriculture durable sont occultés de la constitution

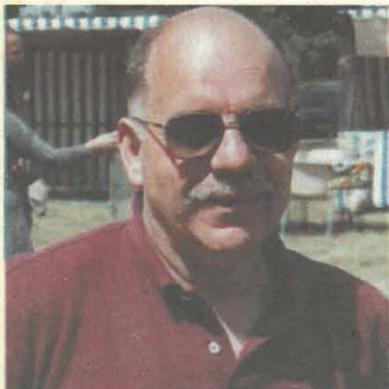
Le principe de précaution et le développement d'une agriculture durable sont occultés de la constitution

Le principe de précaution et le développement d'une agriculture durable sont occultés de la constitution

Le principe de précaution et le développement d'une agriculture durable sont occultés de la constitution



Les conséquences dans la vie...



La Poste

Lors d'un Forum débat à Montoir auquel il avait accepté de participer, le maire UDF de Besné nous disait que les Pouvoirs Publics le trouveraient sur leur route s'ils touchaient au bureau de poste de sa commune. Je n'en doute pas. Je peux même lui assurer que les élus et les militants communistes seront à ses côtés dans ce combat

Le problème c'est que CHIRAC et RAFFARIN veulent privatiser La Poste (une entreprise publique qui est bénéficiaire et qui ne coûte rien aux contribuables) et fermer la moitié

des bureaux du pays d'ici 2007. Ils veulent an-ti-ci-per. Anticiper les conséquences de la « concurrence libre et non faussée » du projet constitutionnel européen. Depuis deux ans, ils se servent de la Loire-Atlantique comme département pilote pour leurs restructurations. A Saint-Nazaire, le tri a été supprimé. Il part pour Nantes d'où il revient par camion le lendemain matin. L'accueil au public a été réduit et deux postes ont été supprimés...

Le problème, c'est que le Maire de Besné qui fait campagne pour le OUI risque fort de se retrouver, si le OUI l'emporte avec une agence postale dans sa ville et du personnel communal derrière les guichets pour la faire tourner.

Heureusement, pour lui, heureusement pour les Besnéens, heureusement pour nous tous que c'est le NON qui va gagner !

Jean Yves ROMAND

Postier à Saint-Nazaire

Premier Adjoint au Maire de Saint-Joachim

La recherche

C'est de façon masquée que le projet de constitution européenne s'attaque à la recherche et à l'enseignement supérieur. A priori, le texte entend renforcer les bases scientifiques et technologiques, tout en facilitant la circulation des connaissances. De fait, en s'inscrivant pleinement dans la mise en place



de l'Espace Européen de la Recherche préconisé au sommet de Barcelone, il s'agit de remplacer le cadre national de la recherche par un fonctionnement piloté financièrement et politiquement par la Commission afin de renforcer la compétitivité de quelques grands groupes industriels, et non pas de répondre au bien être des peuples. Il s'agit de « marchandiser » le développement des connaissances tout en niant le rôle et la force de la recherche publique : recherche et enseignement public garant de l'accès pour tous aux connaissances, garant de l'accès à l'université, garant d'un libre développement de nouvelles avancées scientifiques.

Paul ROBERT,

Ingénieur chercheur à l'INRA à Nantes

Les activités portuaires

En 2003, les manifestations des portuaires européens à Bruxelles, Strasbourg, Rotterdam et Barcelone, ont réussi à faire échec à une directive européenne qui permettait aux armateurs d'utiliser les marins du bord pour charger ou décharger les navires, en dépit du professionnalisme nécessaire, des formations à la sécurité, indispensables aux métiers de la manutention.

La déréglementation existante dans le milieu maritime, avec des marins sous payés, sous formés, traités à la limite de l'esclavagisme, voilà ce qui fait rêver les tenants du libéralisme !

Au mépris du vote négatif du Parlement européen, Mme LOYOLA DE

PALACIO, commissaire européen a représenté la directive, pariant sur la modification de la représentation au sein du Parlement avec l'élargissement de l'Europe à 25. Voilà très concrètement, comment les ultra libéraux se servent de l'Europe. Au nom de tous les combats menés, je dis NON au projet de constitution européenne



Jean-Claude HAVARD, Syndicaliste



La Santé

CHIRAC, DOUSTE BLAZY, RAFFARIN et SEILLIERE (qui va devenir le patron des patrons européens) continuent méthodiquement à démolir notre système de santé pour le mettre en conformité avec la concurrence « libre et non faussée » qui est la tarte à la crème de leur projet de constitution. Depuis le 1er janvier, ils nous rebattent les oreilles avec leur parcours de santé. C'est plutôt du parcours du combattant dont il faut

drait parler en Loire-Atlantique. Deux exemples :

En Brière où il ne reste plus qu'un médecin pour 1600 habitants (la moyenne nationale est inférieure à un médecin pour 800 habitants), la pénurie vient de fournir l'occasion au maire de droite de Pontchâteau de proposer d'installer un Centre d'Accueil et de Permanences des Soins dans sa commune et aux contribuables locaux de payer la facture.

En psychiatrie, où j'ai travaillé de nombreuses années, il n'y a aucun lit disponible le week-end dans tout le département. Poussé par l'actualité, le Ministre propose de créer 2 500 nouveaux postes sur 3 ans. Cela représente un poste supplémentaire par secteur et par an !

CHIRAC et consorts prétendent nous soigner mais c'est en réalité la commission de Bruxelles qui signe l'ordonnance et nous prescrit la restriction.

Michèle PICAUD, Conseillère régionale

EDF

« Depuis Maastricht, les agents d'EDF-GDF mesurent les effets désastreux de la concurrence.

Les coupures d'électricité et de gaz subies actuellement en France découlent des choix et des non décisions d'investissements d'il y a 10 ans. Le manque d'électrons et de m³ de gaz génère également les augmentations



des tarifs. C'est le seul objectif, les coupures en sont les effets collatéraux. La qualité de vie de l'utilisateur domestique est dégradée. La pérennité et le développement de certaines industries sont posés.

Le service public avec les notions qu'il porte exige des marges techniques rendant rarissime ces situations.

Les ouvertures du capital de GDF et d'EDF s'inscrivent dans cette logique où la notion d'être au Service du Public est remplacée par celle d'être au service de l'actionnaire ».

La constitution européenne, au delà de valider les choix antérieurs qui nous ont conduit dans cette situation donnerait un second élan pour l'aggraver.

Jacques DAVY, Agent EDF, Syndicaliste

Délocalisations : Les commissaires européens sont pour...

Ils le disent

BOLKESTEIN, KROES et BARRASO commissaires européens sont pour les délocalisations et ils le disent !

Mme Neelie KROES, commissaire européenne à la concurrence a dernièrement déclaré «qu'il fallait en finir avec les aides aux régions pauvres des pays riches». Autrement dit, toutes les aides structurelles doivent être désormais être orientées vers les pays de l'Est.

Mme Danuta HUBNER commissaire à la politique régionale, propose que les régions soient placées en concurrence sauvage. A une question posée par un journaliste qui lui demande si cette politique ne va pas accélérer les délocalisations dans l'Union, celle-ci répond : les délocalisations ne sont en fait qu'un transfert d'activité, une externalisation vers un lieu où les coûts de production sont inférieurs. Prévenir les délocalisations, les stopper par des règles artificielles travailleraient contre la compétitivité des entreprises.

Mr Peter MANDELSON commissaire au commerce déclare «ceux qui s'opposent aux principes du pays d'origine le font parce qu'ils veulent garder le droit de faire pression pour imposer des règles protectionnistes sur une base nationale».

Mr BARROSO à propos de la directive BOLKESTEIN ne peut être plus clair sur ses intentions quand il déclare «Ces difficultés ne doivent pas nous faire renoncer à la libre circulation des services ... pour finir par cette phrase d'une limpidité déconcertante «les délocalisations sont inévitables...»

Chantelle : dix ans de lutte contre la délocalisation



Annie GUYOMARC'H
Déléguée syndicale
CGT au CCE

1994, 2005, 10 ans après, de nouveau, "les Chantelle" sont mobilisées et elles engagent l'action pour la défense du site de Couëron et la garantie de leurs emplois. En 1994, la direction générale décide de rayer Chantelle de la carte du département. En 1994, après 11 mois de lutte, le maintien du site Chantelle à Couëron a été imposé. En 2005, elle veut renouveler l'opération fermeture !

Nous l'affirmons !
Nous ne nous laisserons pas jeter...!
Nous ne voulons pas aller pointer à l'ANPE !
Nous voulons travailler ici, chez Chantelle !
Nous lutterons pour imposer ce droit !
Nous le gagnerons !

Pour tenter de justifier son projet de transfert des activités de Couëron vers Lanester, la direction a rédigé une note, dite économique nous culpabilisant. Dans cette note, nous sommes accusées d'un manque de compétitivité et de réactivité. En d'autres termes, nous serions responsables de ce qui nous arrive !

La réalité, est tout autre !
Chantelle Couëron est le site le plus compétitif du groupe et où le taux de polyvalence est le plus élevé, qui regroupe une main d'œuvre salariée maîtrisant un réel savoir et savoir faire.

Ce site réalise 8,3% des heures de production en France, et ne représente que 7,8% des coûts de production. C'est à Couëron que sont étudiées les caractéristiques techniques des nouvelles matières avant leur lancement en production.

Un autre constat s'impose. La charge de travail du site est suffisante pour garantir la pérennité du site et de tous les emplois. Depuis 10 ans, nous avons su faire preuve d'un esprit de responsabilité. Nous nous sommes investies dans le développement du site Couëronnais. C'est par notre travail que nous contribuons pour la part qui nous revient au rayonnement de la marque Chantelle.

Aujourd'hui, en nous opposant au projet de transfert, qui est synonyme de licenciements, nous ne faisons qu'exiger notre dû. Nous saurons hausser le ton pour nous faire entendre et imposer nos exigences. Chantelle est un groupe qui au fil des années, enregistre une progression de ses résultats financiers. Le groupe dispose d'un "cash" équivalant à 17,5 millions d'€uros.

Pourquoi dans ces conditions, projeter le transfert des activités ?

La réponse tient en 1 mot : DELOCALISATION !

Délocalisation qui aboutit à ce constat : 93% de la production Chantelle est réalisée à

l'étranger dans les pays "à faible coût de main d'œuvre".

Chantelle à Couëron est rentable. Son chiffre d'affaires est en moyenne de 2 millions d'€uros.

Les "charges patronales" - salaires et cotisations sociales - équivalent à 750.000€ Les matières premières se situent à 300.000€. La conclusion est sans appel. Chantelle dégage à Couëron 1 million d'€uros par an pour les actionnaires.

Pourquoi délocaliser dans ce contexte ? La réponse est chiffrée. C'est un super profit de 500.000€ de plus par an.

Faudra-t-il, pour avoir accès à un emploi, travailler pour un bol de riz ? La direction de Chantelle peut le rêver. Nous ne l'accepterons pas !

Dans ce contexte national et mondial sommes-nous démunis ? Nous répondons : NON !

Existe-t-il des solutions alternatives ? Nous affirmons OUI !

Nous exigeons :

- Le maintien à Couëron de nos activités actuelles basées sur 2 références.
- L'introduction de nouvelles références
- Une planification de la production pour permettre un enchaînement de séries cohérent avec l'unité de Couëron.
- Que Couëron ait vocation de concourir à un ajustement des stocks de produits finis par la production de petites séries
- des activités de remplacement, telles les contrôles retour client et des produits finis des sites étrangers.

Nous en sommes conscientes, ces solutions nous les imposerons par l'action.

Les prochaines semaines vont s'avérer décisives. Nous ne laisserons pas toucher à nos emplois. Le moment venu, nous nous retrouverons ensemble pour :

- le maintien de nos emplois
- s'opposer aux délocalisations.

Louissette GUIBERT Les Alternatifs

Et si les femmes votaient NON ? Elles ont 448 raisons de voter NON et plus encore :

Tandis que la constitution française affirme le droit au travail, l'euro-péenne la remplace par le droit de travailler. Or, le travail, est la condition de l'autonomie des femmes. Le droit à un revenu minimum est absent. Les Femmes représentent 80 % des travailleurs pauvres.

Tandis qu'existent en France des services publics, déjà durement attaqués, la Constitution ne parle que de services d'intérêt général. Elle prévoit, en outre, dans de multiples articles (exemple 111-167) que l'intervention des Etats ne peut fausser la concurrence en accordant des aides au financement de production de biens ou de services. Cela concernerait-il les crèches, les centres de loisirs, la santé, la protection sociale, les transports, voire l'école et l'université ?

La Charte des droits fondamentaux oublie carrément les droits fondamentaux des femmes acquis en France par nos luttes. Figurent les droits à la vie, au mariage, à fonder une famille, mais pas au divorce, à la contraception et à l'avortement. Aucune mention d'abolition de la traite des personnes à des fins de prostitution, ni le droit à vivre sans violences (au sein de la famille, les brutalités sont aujourd'hui, pour les Euro-

péennes, la première cause d'invalidité et de mortalité, avant les accidents de la route et le cancer).

Les Eglises et les organisations religieuses sont reconnues à l'article 1-52 comme interlocutrices régulières.

Les Eglises ont toujours été des menaces pour le droit des femmes (contraception, avortement, divorce, libre choix de l'orientation sexuelle). Seule la laïcité peut garantir ces droits acquis ou à acquérir.

L'égalité Hommes/Femmes ne fait pas partie des «valeurs qui prônent l'union». Il est précisé (article 111-124) «une loi ou loi-cadre européenne du Conseil peut établir les mesures nécessaires pour combattre toute discrimination fondée sur le sexe». Ce n'est qu'une possibilité, et il faudra l'unanimité des pays. Le traité est pourtant beaucoup plus directif sur d'autres points (article 111-156) «les restrictions aux mouvements de capitaux (...) sont interdits».

«Au nom de nos luttes féministes, NON merci !»

Alors oui, aujourd'hui, les luttes des femmes passent par les urnes.

Au nom des droits que nous avons conquis par nos luttes,
Au nom de la solidarité entre toutes les femmes d'Europe,
Au nom de la laïcité,
Au nom de l'Egalité entre tous les peuples pour nous donner les moyens de penser et de construire une Europe solidaire, sociale et non sexiste, nous voterons NON !

Le choix n'est pas pour ou contre l'Europe, mais pour ou contre une Europe sociale, pour ou contre une Europe libérale

Garantir l'avenir et les libertés...

Laëtitia Ardil,
Travailleuse sociale en formation
Jeune communiste

Les artisans de la construction européenne actuelle restent sourds aux aspirations de la jeunesse et prêtent une oreille attentive aux thèses rétrogrades du patronat européen. Les centaines de milliers de jeunes qui ont dit NON à Le Pen, ceux qui ont massivement défilé contre la guerre, ceux qui se battent pour la régularisation des sans papiers et la citoyenneté de résidence, ceux qui luttent pour le retrait de la réforme Fillon, ceux qui participent aux forums sociaux européens, se heurtent sans cesse au mur de silence du «réalisme» politique et économique, celui du capitalisme. Pire encore, le traité ordonne l'augmentation des dépenses militaires (I-41-3) et, par l'institutionnalisation de la participation à l'OTAN (I-41-2) enchaîne l'Europe aux intérêts militaires impérialistes des américains. Ce traité pose une citoyenneté à deux vitesses où deux salariés d'une même entreprise n'auraient pas les mêmes droits. Au niveau international, «l'Union affirme et promeut ses intérêts» (I-3-4), c'est à dire ceux des capitalistes européens dans le monde entier et le recours à l'immigration comme main d'œuvre bon marché. Cette Europe là n'est pas la nôtre, nous refusons d'enterrer les nécessaires coopérations

**«L'avenir de l'Europe,
c'est la paix et les solidarités,
pas les marchés financiers !»**

Nord/Sud. Nous refusons de nous résigner à l'unilatéralisme américain. L'Europe doit être une force de paix ! C'est le sens des forums sociaux comme de l'appel du réseau européen de la jeune gauche démocratique, à rejeter ce traité. Cet été, à Caracas, des dizaines de milliers de jeunes progressistes du monde entier se réuniront au festival mondial de la jeunesse qui se veut une rencontre porteuse des aspirations des jeunes, de leurs luttes et de leurs espoirs d'un autre monde, d'une autre Europe, celle de la coopération, de la paix et des solidarités. Cette Europe là passe par le rejet du traité constitutionnel.



L'Europe sous la tutelle militaire américaine

La constitution demande dans son article I-41-2 que les états

membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires... [L'argent pour ces chapitres existe]. D'autre part, il subordonne l'action des pays européens à la politique impérialiste des Etats-Unis qui contrôlent politiquement et militairement l'Organisation du traité de l'Atlantique

Nord (OTAN). En effet, ce même article précise que la politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne «respecte les obligations découlant du traité de l'OTAN. Il est précisé que la défense commune» est réalisée dans le cadre de l'OTAN et elle est compatible avec la politique de

sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre». En d'autres termes, des soldats français auraient combattu par le biais de l'OTAN dans le cadre de la décision des USA d'envahir l'Irak il y a deux ans mais également dans toutes les campagnes des Etats-Unis si la constitution était applicable.

«NON à l'Europe libérale OUI à une Europe de paix et de solidarité»

30 élu(e)s de Loire-Atlantique appellent au rassemblement pour le "NON" au traité constitutionnel



Nous, élus locaux de Loire-Atlantique, partageant, dans la diversité de nos convictions, la même volonté de progrès social, vous appelons au rassemblement pour le NON au traité constitutionnel européen.

Ce NON exprime le refus d'une Europe ultralibérale et anti-démocratique reposant sur «le principe d'une économie de marché ouverte où la libre concurrence est libre et non faussée». Ce

traité, et notamment la «charte des droits fondamentaux», constitue une régression vis à vis de la Constitution française comme de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Ce texte, loin de favoriser une convergence vers le haut en matière sociale organise un nivellement par le bas en s'attaquant aux acquis sociaux et aux services publics. Son caractère irréversible représente un danger réel pour

la mise en œuvre de politiques progressistes dans les différents Etats de l'Union européenne.

Qui aujourd'hui pourrait accepter d'inscrire dans la Constitution française la politique libérale du gouvernement Raffarin ? Une constitution qui ignore la laïcité, la citoyenneté de résidence et le plein exercice du droit des femmes en matière de contraception et d'avortement. Un traité qui organise le dépérissement des services publics de proximité et le bradage de l'emploi avec la directive Bolkenstein. C'est pourtant ce que l'on nous propose avec ce texte. Cette Europe là n'est pas la nôtre.

Notre NON au traité constitutionnel marquera la volonté d'une autre Europe mettant en œuvre un développement économique compatible avec les équilibres écologiques, une Europe des solidarités nationales et internationales, une Europe garantissant aux femmes le maintien de leurs droits, une Europe qui fasse entendre la voix des peuples face à l'hégémonisme américain.

Parce que nous refusons d'enchaîner l'Europe aux seules logiques du marché, nous aspirons à une autre Europe, sociale et démocratique, de progrès pour tous les peuples, une Europe active pour la paix, une Europe respectueuse des peuples et des minorités.

C'est pourquoi, nous appelons les élus de Loire-Atlantique à contribuer au rassemblement le plus large possible pour que s'exprime un NON de gauche au traité constitutionnel, Un NON porteur d'espoir, un Non pour donner de la force aux exigences populaires. Un NON de gauche pour faire barrage aux courants populistes et xénophobes qui prospèrent sur la décomposition sociale et l'accroissement des inégalités.

Les élus s'affirment pour le NON...

La lame de fond du NON

Les 30 premiers élus de Loire-Atlantique, signataires de l'Appel pour faire gagner le NON de gauche dans notre département, ont donné leur première Conférence de presse en Mairie de Bouguenais, jeudi 17 mars. Pour François AUTAIN, Sénateur, qui copréside le collectif avec Jean-Louis LE CORRE, Vice président du Conseil général, il ne faut pas avoir peur des mots : il s'agit de s'opposer frontalement à un texte qui «**constitutionalise le turbo capitalisme**». Que le «**NON de gauche l'emporte et ce sera un choc salutaire pour l'Europe et pour la gauche**». «**Peut il y avoir un OUI de gauche quand les mots services publics ne sont mentionnés qu'une seule et unique fois dans le texte tandis que l'on se réfère à 78 reprises de la concurrence libre et non faussée ?**» demande Bertrand VRAIN, Conseiller municipal de Nantes. «**La directive Bolkenstein, ils ont déjà voulu l'expérimenter avec les travailleurs indiens aux Chantiers de l'Atlantique au moment du Queen Mary II**» rappelle Jean-Louis LE CORRE qui souligne que si la «**Constitution Giscard**» était appliquée demain «**ce serait tous les acquis de sa vie militante et ceux de centaines de milliers de femmes et d'hommes qui ont su préserver par leurs luttes, tout au long des soixante dernières années, les conquêtes du Conseil National de la Résistance qui seraient remis en cause**». «**L'appel des 30 dans sa diversité politique a vocation à grandir et à s'élargir**» conclut (provisoirement) Gilles BONTEMPS qui souhaite que cette initiative donne un coup d'accélérateur «**à la lame de fond du NON de l'espoir**» qui déferle sur notre pays.

Un NON républicain s'impose



Le traité constitutionnel européen, s'il était voté, représenterait pour tout gouvernement de gauche, un carcan lui interdisant de mettre en œuvre une politique alternative de progrès social.

Ce texte détermine, non pas un contenant (les institutions), mais un contenu (des politiques). Le principe d'une «**concurrence libre et non choisie**» est posé comme supérieur à tout autre. C'est la

fin de toute politique industrielle. C'est l'avis de décès de ce qui reste des services publics.

Dans une économie de marché où la concurrence est libre, la seule politique sociale est la réduction des coûts ! C'est-à-dire le freinage des salaires, le laminage des acquis sociaux, le démantèlement du droit du travail et des conventions collectives. Et si cette politique de liquidation sociale ne va pas assez loin, le patronat se tourne en définitive vers les délocalisations dans les pays pratiquant le meilleur dumping social. Dès lors, comment oser évoquer «**l'Europe sociale**» quand on l'a rend impossible ?

Comment accepter, quand on se réclame de courant de pensée socialiste, une constitution qui se fixe pour objectif de «**réaliser la libre circulation des capitaux et des marchandises**» et prohibe les interventions publiques comme autant d'atteintes à la sacro-sainte concurrence ? Comment accepter une constitution qui donne comme seul objectif à sa politique monétaire «**le maintien de la stabilité des prix**» en ignorant la croissance et l'emploi ?

Un NON républicain au référendum s'impose. Il placerait la France à la pointe de l'affirmation européenne et permettrait de refonder l'Europe sur de bonnes bases. Le retour au Traité de Nice qui en résulterait et qui est présenté comme une catastrophe absolue par ceux-là mêmes qui l'ont ratifié, préserverait davantage l'avenir que l'adoption de la constitution qui verrouillerait pour longtemps toute évolution.

Par son NON, la France serait à l'origine d'un coup d'arrêt démocratique et républicain donnant le signal du renouveau européen.

François AUTAIN,
Sénateur de Loire-Atlantique, Ancien ministre.

«C'est l'hypothèque de notre avenir industriel»



Ce projet de traité constitutionnel impose «**le libéralisme**» ennemi de la paix, accentue la crise et la précarité pour les plus démunis. Il exprime le refus d'une Europe Sociale et des Solidarités.

La notion de **droit au travail** disparaît au «**profit**» de «**toute personne a le droit de travailler**» ;

La notion de **droit au logement** se

transforme en droit de «**percevoir une aide au logement**». Le «**droit à la vie**» est l'intitulé de l'article «**II-62**» et le «**II-69**» précise que «**droit de se marier et de fonder une famille sont garantis selon les lois nationales qui en régissent l'exercice**».

Le **droit au divorce, de vivre sans violence, à la contraception et à l'avortement, la notion de parité et la laïcité** n'y figurent pas, c'est l'alignement sur les pays les moins avancés.

Les **services publics comme la Poste et EDF/GDF** deviennent des enjeux marchands, alors qu'ils permettent une redistribution des richesses pour ceux qui en ont le plus besoin et contribuent au développement de nos territoires.

Ce projet fait le choix d'**hypothéquer notre avenir industriel**. Les capacités de construction de navires dans le monde sont insuffisantes. Les Chantiers de l'Atlantique refusent de faire évoluer leur stratégie industrielle et assument les seules exigences des actionnaires. L'esclavage moderne est de retour, la réduction du potentiel industriel se poursuit au détriment d'une diversification de la construction de navires et de l'emploi.

La **directive Bolkenstein, qu'il nous faut aussi refuser**, vise à aligner les salaires et les acquis sociaux vers le bas et favorise la dégradation du droit du travail.

Ce projet encourage la poursuite de la réduction du nombre de paysans et supprime la préférence communautaire. La réhabilitation du productivisme agricole est en marche contre l'environnement et notre bien-être.

Il s'agit bien d'**opposer deux acquis fondamentaux, l'exigence de liberté et le respect du droit et des solidarités pour mieux installer le «laissez faire» profitable aux plus riches**.

C'est l'Europe des marchands qui est proposée, je vous invite à dire «**NON**», le 29 mai 2005.

Jean Louis LE CORRE
Maire de Trignac, Vice président du Conseil général

LES 30 PREMIERS SIGNATAIRES

AUTAIN François, Sénateur de Loire-Atlantique, ancien ministre
LE CORRE Jean-Louis, Maire de Trignac, Vice-président du Conseil général

BONTEMPS Gilles, Conseiller régional – CONSTANT Claude, Adjoint au Maire de Nantes – CORRE Maryvonne, Adjointe au Maire de Saint-Malo-de-Guersac – DAVID Roger, Maire de Saint-Malo-de-Guersac – DELAHAIE Hubert, Conseiller régional, Adjoint au Maire de Montoir-de-Bretagne – FROUIN Daniel, Adjoint au Maire de Bouguenais – GALLIOT Gilbert, Conseiller municipal La-Chapelle-sur-Erdre, GOUTY Michel, Conseiller municipal de Vertou – GOUZEC Annie, Conseillère municipale de Vertou – GUEVEL Viviane, Conseillère municipale de La Chapelle-sur-Erdre – GUIBERT Louissette, Conseillère municipale de Nantes – JUSTY Marc, Maire de Saint-Joachim – LASTENNET Françoise, Conseillère municipale de Montoir-de-Bretagne – MAHE Sabine, Adjointe au Maire de Trignac – MAHE Véronique, Adjointe au Maire de Saint-Joachim – MENUET Jean-Luc, Conseiller municipal de Blain – MEYER Christine, Conseillère municipale de Nantes – OLIVIER Véronique, Conseillère municipale de Rezé – PELLOQUET Christian, Adjoint au Maire de Couëron – PERCEVAULT Roseline, Adjointe au Maire de Saint-Herblain – PICARDA Anne, Conseillère municipale de Bouguenais – PICAUD Michèle, Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Trignac – POUSSEUR Jean-Marie, Adjoint au Maire de Nantes – RICA Michel, Conseiller municipal de Nantes – ROUSSELOT Claude, Conseiller municipal de Sainte-Luce-sur-Loire – SAULNIER Christian, Adjoint au Maire de Saint-Nazaire – VINCE Yann, Adjoint au Maire de Rezé – VRAIN Bertrand, Conseiller municipal de Nantes



Je rejoins l'appel des élus de Loire-Atlantique pour le NON au projet constitutionnel

NOM.....Prénom.....

Mandat électif.....

Adresse.....

A renvoyer à :

François AUTAIN
Hôtel de Ville
44340 Bouguenais

Jean-Louis LE CORRE
Hôtel de Ville
44570 Trignac

Bertrand VRAIN
Hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1

ADECR
41 rue des Olivettes
44000 Nantes

Donner encore plus de force au NON...

■ PHOTO DE FAMILLE



Chacun savait que François HOLLANDE, premier secrétaire du Parti Socialiste et Nicolas SARKOZY premier secrétaire également mais de l'UMP avaient de commun leur position sur le référendum européen et le contenu de la constitution mais aller jusqu'à poser ensemble dans Paris Match... là, il fallait le faire. Il fallait d'autant plus oser que, selon les responsables du magazine, les deux compères ne se sont pas contentés d'apparaître ensemble à la une et en pages intérieures mais se sont livrés à une séance de photo bien orchestrée.

Certains doutent et ne comprennent pas ce qui amène HOLLANDE et SARKOZY à avoir une position semblable sur l'Europe. Ils douteront encore plus et se retrouveront vraisemblablement encore plus déboussolé après un tel numéro pour le moins sur le fil et difficile à expliquer.

■ LA CAMPAGNE DU NON

La campagne du référendum semble donc bien partie pour réserver encore des surprises. Le camp hétéroclite du OUI peine à y trouver ses marques. Jusqu'à présent, il s'est contenté de diaboliser les partisans du NON. Pointant les « souverainistes » d'extrême droite, il assimile volontiers les partisans du NON de gauche à des démagogues, des menteurs... Mais texte de la constitution en mains, rien ne vient pourtant étayer de telles allégations.

Alors que les mouvements sociaux confortent le NON de gauche, les yeux se dessillent sur la directive BOLKESTEIN. Son découplage du traité, dans un repli tactique affolé, devient difficile.

Au contraire, pour peu qu'on se coltine au document, la conviction pour le NON de gauche ne peut que progresser. A défaut du poids des mots, voici le choc d'une photo à la une d'un magazine : SARKOZY et HOLLANDE, côte à côte, en clones parfaits du OUI.

Las, rien ne semble y faire ! Le NON de gauche grimpe dans les sondages et même une majorité des sympathisants PS disent s'y rallier, portant contradiction à la consultation interne trop précipitée dans ce Parti.

Certes, l'hirondelle d'un ou deux sondages ne fait pas le printemps du NON. Mais chacun sait désormais que si on veut vraiment jouer la gagne, il faut y croire et se battre jusqu'au bout.

Jean Yves MARTIN

■ TOUS LES MOYENS SONT BONS !

Le club bourguignon de football, l'A.J Auxerre s'est brillamment qualifié pour les quarts de finale de la coupe le l'UEFA le jeudi 18 mars. Le dire tout simplement à ses lecteurs le lendemain (ce qui est sa vocation) aurait été pour le journal « l'Equipe » amplement suffisant mais, il n'y a rien de trop pour, au passage, mordre consciemment le trait avec le titre qui ne peut laisser indifférent dans la bataille du référendum qui s'engage. Un exemple parmi tant d'autres d'un travail minutieusement, et de façon partisane, engagé par des médias tourner vers un OUI à la constitution.



■ DÉBAT À LA FAC DE NANTES

Francis WURTZ, Président du groupe de la gauche unie au Parlement européen sera à Nantes le mercredi 6 avril à l'invitation du Mouvement de la jeunesse communiste. Il participera à un débat à 13h, Faculté Lettres et Sciences Humaines Amphithéâtre E (tram 1 - petit port facultés).

« Nouvelles de Loire Atlantique »

Directeur de la publicité : CHENEAU Yannick
Imprimerie : IMPRAM Lannion
Composition SEM Locminé
Responsable de la rédaction :
Yannick Chéneau
NLA 41 rue des Olivettes - 44000 Nantes
Tél : 02 40 35 03 00 - Fax : 02 40 35 40 55
e-mail : nouvelles-loire-atlantique@laposte.net

Numéro spécial sur la constitution européenne.

Nous remercions l'ensemble des personnes, responsables syndicaux, associatifs, politiques, élus, qui ont bien voulu participer à la rédaction de ce numéro 783 des Nouvelles de Loire-Atlantique.

UNE VRAIE DYNAMIQUE DU NON

Depuis plusieurs mois le NON progresse dans l'opinion publique. Aujourd'hui, plusieurs sondages le donne même en tête devant un OUI qui se sait plus à quel saint se vouer et laisse ses partisans en manque d'arguments et de conviction.

Les médias ne manquent aucune occasion de sponsoriser le OUI, qu'il s'agisse de la télévision, des radios ou de la presse écrite.

Malgré cela, les agriculteurs voteraient en majorité NON nous dit-on, les électeurs socialistes également, enfin il n'est pas besoin d'être devin pour remarquer l'inquiétude qui règne à l'UMP ou à l'UDF.

Doit-on penser que le tour est joué, que la victoire du NON est acquise, certainement pas car tous les moyens sont mis en œuvre et vont être multipliés pour troubler les citoyens, pour tenter de les détourner d'un choix qu'ils ont pourtant dans le cœur.

L'apocalypse nous est promise, une crise politique majeure en Europe et en France, un retour en arrière sans précédent, une main mise américaine sur l'Europe, la honte de la France vis-à-vis des autres pays de l'Union si le NON l'emporte.

Mais tous ceux qui vivent mal une société qui se place dans un modèle libéral, qui veulent une autre Europe, ont raison de dire NON et de tout faire pour ne pas rester comme en 1992, lors du référendum de Maastricht, au pied du gué.

14 & 15 mai Parc paysager de Saint-Nazaire : grand rassemblement départemental du NON avec Marie George BUFFET

La Fête de notre journal « les Nouvelles de Loire-Atlantique » sera à la mi-mai, le rassemblement de toutes celles et de tous ceux qui disent NON au projet de constitution. De nombreux débats, avec des personnalités de différents courants politiques, associatifs et syndicaux animeront ces deux jours

Un avant goût du programme :

Samedi à 16 heures : Grand débat autour du projet de constitution avec de nombreuses personnalités.

Dimanche 12 Heures : Marie George BUFFET sera en direct avec les journalistes de la presse locale pour répondre à leurs questions.

Dimanche 16 heures : La Secrétaire nationale du Parti communiste Français animera un grand meeting

Dimanche 17 heures : Concert des Tri Yann

Durant toute la fête, des débats, rencontres, discussions se tiendront autour du NON avec les animateurs politiques, associatifs, syndicaux et de collectifs du département.



**Voter NON c'est préserver la possibilité d'une
politique de gauche demain en France et en Europe**